

DECISION DU PRESIDENT

Date de Notification	Date d’Affichage 11/10/2022	N° de décision 2022-557	Direction Musée de la Grande Guerre
-----------------------------	---------------------------------------	-----------------------------------	--

Objet : Avenant au contrat de prestation entre Evelyne MORIN-ROTUREAU et la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux pour la conférence autour du thème « 1914-1918 : les femmes sur tous les fronts », qui s’est déroulée le lundi 12 septembre 2022 au musée de la Grande Guerre.

Le Président de la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L. 5211-10,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 2 juin 2020 transmise à la Préfecture de Seine et Marne le 4 juin 2020 et affichée le 4 juin 2020, portant délégation au Président des attributions conformément à l’article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision du Président N°2022-203 autorisant la signature du contrat de prestation entre Evelyne MORIN-ROTUREAU et la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux pour la conférence autour du thème « 1914-1918 : les femmes sur tous les fronts », qui s’est déroulé le lundi 12 septembre 2022 au musée de la Grande Guerre.

VU le contrat de prestation entre Evelyne MORIN-ROTUREAU et la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux pour la conférence autour du thème « 1914-1918 : les femmes sur tous les fronts », qui s’est déroulée le lundi 12 septembre 2022 au musée de la Grande Guerre.

CONSIDERANT que la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux souhaite compléter le montant à verser à Evelyne MORIN-ROTUREAU pour la conférence autour du thème « 1914-1918 : les femmes sur tous les fronts », qui s’est déroulée le lundi 12 septembre 2022 au musée de la Grande Guerre.

DECIDE

ARTICLE 1 – Est autorisée la signature d’un avenant au contrat entre Evelyne MORIN-ROTUREAU et la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux pour la conférence autour du thème « 1914-1918 : les femmes sur tous les fronts », qui s’est déroulée le lundi 12 septembre 2022 au musée de la Grande Guerre.

ARTICLE 2 – L'avenant a pour objet de compléter le montant à verser à Evelyne MORIN-ROTUREAU. La somme de ce complément est de 40 € TTC (quarante euros TTC).

La Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux réglera par chèque sur présentation d'une facture.

La dépense correspondante est inscrite au budget 2022.

ARTICLE 3 – La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Communautaire portant sur les mêmes objets.

Fait à Meaux, le 07/10/22
Le Président,



Jean-François COPÉ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication/affichage.